

FIE 105 - INFORMATION

1. PARTICIPATION

1.1 Fédérations nationales (FN)

1.1.1 Les fédérations nationales (premier et deuxième délégués) seront invitées aux événements suivants :

- Cocktail organisé le soir précédant le Congrès
- Congrès
- Dîner du Congrès
- Dîner de gala pour les 105 ans de la FIE

Les FN seront logées à l'hôtel Le Méridien Étoile au 81 Boulevard Gouvion Saint-Cyr, 75848 Cedex 17, 75017 Paris, France, www.lemeridienetoile.com

- Chaque FN aura le droit à deux (2) chambres individuelles offertes pour **trois (3) nuits**.
- Les chambres offertes aux FN seront disponibles entre le **7 décembre après 15h00 (date d'arrivée au plus tôt) et le 10 décembre 2018 jusqu'à 12h00 (date de départ au plus tard)**.
- Les nuits d'hôtel en dehors de la période susmentionnée doivent être réservées directement auprès de l'hôtel et seront à la charge du délégué.
- Veuillez noter que les conditions générales de l'hôtel relatives à l'annulation des réservations s'appliqueront également aux chambres offertes aux FN.
- Une subvention pour le billet d'avion du premier délégué de chaque fédération sera payée par la FIE

1.2 Membres d'honneur

1.2.1 Les Membres d'honneur seront invités aux événements suivants :

- Cocktail organisé le soir précédant le Congrès
- Congrès
- Dîner du Congrès
- Dîner de gala pour les 105 ans de la FIE

- Chaque Membre d'honneur aura le droit à une (1) chambre individuelle offerte pour **trois (3) nuits**.
- Les chambres offertes aux Membres d'honneur seront disponibles entre le **7 décembre après 15h00 (date d'arrivée au plus tôt) et le 10 décembre 2018 jusqu'à 12h00 (date de départ au plus tard)**.
- Les nuits d'hôtel en dehors de la période susmentionnée doivent être réservées directement auprès de l'hôtel et seront à la charge du Membre d'honneur.
- Veuillez noter que les conditions générales de l'hôtel relatives à l'annulation des réservations s'appliqueront également aux chambres offertes aux Membres d'honneur.

1.3 Membres des Commissions et des Conseils, des Comités disciplinaire et d'éthique

Ces membres seront invités aux événements suivants :

- Cocktail organisé le soir précédant le Congrès
 - Congrès
 - Dîner du Congrès
 - Dîner de gala pour les 105 ans de la FIE
- Chacun des membres susmentionnés aura le droit à une (1) chambre individuelle offerte pour **trois (3) nuits**.
 - Les chambres offertes aux membres seront disponibles entre le **7 décembre après 15h00 (date d'arrivée au plus tôt) et le 10 décembre 2018 jusqu'à 12h00 (date de départ au plus tard)**.
 - Les nuits d'hôtel en dehors de la période susmentionnée doivent être réservées directement auprès de l'hôtel et seront à la charge du membre.
 - Veuillez noter que les conditions générales de l'hôtel relatives à l'annulation des réservations s'appliqueront également aux chambres offertes aux membres.

1.4 Athlètes vainqueurs des classements individuels officiels juniors et seniors 2018

Les athlètes vainqueurs des classements individuels officiels juniors et seniors 2018 seront invités aux événements suivants :

- Dîner du Congrès
 - Dîner de gala pour les 105 ans de la FIE
- Chaque vainqueur aura le droit à une (1) chambre individuelle offerte pour **deux (2) nuits**.
 - Les chambres offertes aux vainqueurs seront disponibles entre le **8 décembre après 15h00 (date d'arrivée au plus tôt) et le 10 décembre 2018 jusqu'à 12h00 (date de départ au plus tard)**.
 - Les nuits d'hôtel en dehors de la période susmentionnée doivent être réservées directement auprès de l'hôtel et seront à la charge du vainqueur.
 - Veuillez noter que les conditions générales de l'hôtel relatives à l'annulation des réservations s'appliqueront également aux chambres offertes aux vainqueurs.
 - Le billet d'avion de ces vainqueurs sera réservé et payé par la FIE

1.5 Fédérations nationales fondatrices de la FIE (GER, BEL, CZE, FRA, GBR, NED, HUN, ITA, NOR)

1.5.1 En plus des délégués susmentionnés, les neuf fédérations fondatrices de la FIE pourront chacune désigner 10 personnes qui participeront au dîner de gala organisé pour les 105 ans de la FIE le 1er décembre 2018.

- Chacune des fédérations nationales fondatrices aura le droit à dix (10) chambres individuelles offertes pour **une (1) nuit**.
- Les chambres offertes aux fédérations nationales fondatrices seront disponibles entre le **9 décembre après 15h00 (date d'arrivée au plus tôt) et le 10 décembre 2018 jusqu'à 12h00 (date de départ au plus tard)**.

- Les nuits d'hôtel en dehors de la période susmentionnée doivent être réservées directement auprès de l'hôtel et seront à la charge de la fédération nationale.
- Veuillez noter que les conditions générales de l'hôtel relatives à l'annulation des réservations s'appliqueront également aux chambres offertes aux fédérations nationales fondatrices.

1.6 Champions Olympiques à l'individuel, médaillés de Rio 2016, athlètes plusieurs fois Champions du monde et Membres du Hall of Fame de la FIE

- Chaque invité susmentionné aura le droit à une (1) chambre individuelle offerte pour **une (1) nuit**.
- Les chambres offertes à ces invités seront disponibles entre le **9 décembre après 15h00 (date d'arrivée au plus tôt) et le 10 décembre 2018 jusqu'à 12h00 (date de départ au plus tard)**.
- Les nuits d'hôtel en dehors de la période susmentionnée doivent être réservées directement auprès de l'hôtel et seront à la charge de l'invité.
- Veuillez noter que les conditions générales de l'hôtel relatives à l'annulation des réservations s'appliqueront également aux chambres offertes à ces invités.

Pour le point 1.6 les fédérations concernées seront contactées séparément.

2. INSCRIPTION

Tous les délégués doivent s'inscrire sur la nouvelle plateforme d'inscription en ligne de la FIE pour participer aux événements, réserver l'hôtel, obtenir une assistance pour les visas et gérer les transferts depuis et vers l'aéroport. Cette année, à titre exceptionnel, les inscriptions ne seront pas effectuées sur le site Internet de la FIE mais sur une plateforme distincte. Vous recevrez un lien par e-mail pour vous inscrire.

2.1. Délais d'inscription

Tous les participants doivent s'inscrire sur la plateforme en ligne **jusqu'au 20 septembre 2018**.

2.1.1 Confirmation et modification des inscriptions

- Une fois votre inscription terminée, vous recevrez un e-mail de confirmation.
- Cet e-mail de confirmation contiendra un lien permettant de modifier certains éléments de votre inscription.
- Si vous rencontrez un problème lors de l'inscription ou de la modification des données, veuillez nous contacter à l'adresse FIE105@fie.ch

3. RÉSERVATION DE L'HÔTEL

Les participants au Congrès seront logés à l'hôtel Le Méridien Étoile à Paris*. Les réservations de l'hôtel doivent être effectuées **jusqu'au 20 septembre**. Après cette date, la FIE libèrera les chambres qui n'ont pas été réservées.

- Le tarif des chambres inclut le petit-déjeuner pour une personne. En cas de partage d'une chambre, **20 euros par petit-déjeuner** devront être payés directement à l'hôtel par le participant.

- Tous les extras (minibar, téléphone, blanchisserie, etc.) devront être payés par les participants avant de quitter l'hôtel.
- La FIE ne pourra plus **garantir l'hébergement** pour les réservations effectuées **après le 20 septembre 2018**.

*Adresse de l'hôtel Le Méridien Étoile à Paris : 81 Boulevard Gouvion Saint-Cyr, 75848 Cedex 17, 75017 Paris, France, www.lemeridienetoile.com

3.1 Réservation de l'hôtel - Politique d'annulation

L'annulation de la réservation d'une chambre d'hôtel doit être notifiée par écrit à l'adresse FIE105@fie.ch

- Jusqu'au jeudi 20 septembre 2018, aucun frais d'annulation ne sera appliqué.
- A partir du vendredi 21 septembre 2018, une pénalité correspondant à 100 % du prix de la chambre sera appliquée.
- En cas de non présentation, 100 % du prix de la chambre devra être payé.

4. VISA

Pour les personnes nécessitant un visa et une lettre d'invitation, veuillez compléter la section Visa de l'inscription **jusqu'au 1er octobre 2018**. Vous devrez télécharger une copie clairement lisible de la page de votre passeport contenant votre nom, votre numéro de passeport et votre photo. Si toutes les exigences sont satisfaites et que l'inscription est réalisée dans les délais, la lettre d'invitation vous sera envoyée.

Tous les frais de visa sont à la charge des participants.

5. TRANSPORT

Pour assurer le bon déroulement du transport depuis et vers l'aéroport, des informations exactes et complètes sur l'arrivée et le départ doivent être saisies sur la plateforme d'inscription **jusqu'au 20 octobre 2018**.

6. PROTECTION DES DONNÉES

Les participants sont informés que leurs données à caractère personnel, c'est-à-dire toutes les informations qui leur sont demandées et qui permettent (directement ou indirectement) de les identifier (comme leur nom, prénom, position, adresse électronique, numéros de téléphone et de fax, copie de passeport, etc.), sont indispensables pour gérer leur participation et leur accès aux événements. Les données des participants sont susceptibles d'être communiquées par la FIE à des tiers ou des prestataires de services pour, sans s'y limiter, le transport, les demandes de visa, les réservations de l'hôtel, etc.